



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 169

semaine
du 8 au 14 octobre 1982

**le Reine-Elizabeth
entrevue avec
trois militants**

nouvelles csn

le chômage



un vrai tue-monde



agenda du mouvement

octobre

- 13-16 Conseil central du sud-ouest congrès régulier
- 14-15 service d'organisation réunion de l'équipe provinciale à Montréal
- 15 SECSN conseil syndical, à Montréal
- 15-17 SECSN assemblée générale, à Montréal
- 15-17 FAS conseil fédéral, à Québec
- 17-20 Conseil central de Lanaudière congrès régulier
- 22-24 Conseil central de la Côte-Nord congrès régulier
- 22-24 SECSN assemblée générale, à Montréal
- 30 colloque syndical sur le droit au travail, organisé par le CCM, à Montréal
- 30 "ça danse en crise" soirée de solidarité, à Montréal
- 30 coalition pour le 30 octobre manifestation nationale sur le désarmement, à Ottawa

novembre

- 4-5 FTPF réunion d'équipe
- 4-6 conseil central de Trois-Rivières congrès régulier
- 10-12 CSN bureau confédéral, à Montréal

occupation des entrepôts des magasins Coop

LE GOUVERNEMENT DOIT INTERVENIR

"Si M. Lévesque veut montrer sa bonne foi, il devrait forcer un règlement dans la relance de l'ex-Fédération des magasins Coop. Sinon, ça va nous donner quoi d'aller au sommet économique? La CSN est prête à rencontrer le gouvernement pour régler des problèmes, mais pas seulement pour parader".

Extraits du discours prononcé par le président de la CSN, Donatien Corriveau, à Québec, le 8 octobre.

Le mercredi, 13 octobre, 75 syndiqué(e)s ont occupé les entrepôts de l'ex-Fédération des magasins Coop à Québec afin que le gouvernement et la Société de développement coopératif (S.D.C.) obligent le Mouvement Desjardins à ne pas vendre les entrepôts et les équipements de l'ex-Fédération. Vers 21h les occupants étaient expulsés par les forces policières sans même que le gouvernement ait répondu à leurs attentes.

Dans l'éventualité où le Mouvement Desjardins ne renoncerait pas à son projet, le plan de relance de l'ex-Fédération qu'ont élaboré les syndiqué(e)s serait compromis.

Depuis l'annonce de la liquidation de l'ex-Fédération des magasins Coop, le 30 juin dernier, les syndiqué(e)s ont remis leurs projet de relance aux personnes et organismes concernés: des ministres, des députés, la S.D.C., des administrateurs de coopératives alimentaires, etc... Ce plan a reçu un accueil plus que favorable de la part des divers intervenants du milieu coopératif. Cependant, il appert que le Mouvement Desjardins a la nette intention de vendre les entrepôts et les équipements

et, d'autre part, déploie des efforts afin que les coopératives d'alimentation s'approvisionnent chez Métro-Richelieu, une chaîne d'alimentation dans laquelle le Mouvement Desjardins auraient investis \$30,000,000.00.

Les syndiqué(e)s ont aussi demandé au gouvernement d'organiser une réunion provinciale à laquelle participeraient les administrateurs des coopératives et où on pourra étudier la relance de l'ex-Fédération. Ils ont aussi demandé au gouvernement de convoquer une rencontre tripartite entre la S.D.C., le Comité de relance (du Mouvement Desjardins) et le Syndicat. Cette rencontre aurait dû d'ailleurs avoir lieu le 30 septembre et la responsabilité en incombait au Comité de relance (du Mouvement Desjardins)...

Si le gouvernement n'empêche pas le Mouvement Desjardins de procéder à cette vente et s'il ne réussit pas à remplir les exigences du Syndicat, il pourrait, à moins d'un sauvetage de dernière minute, en être fait de 500 emplois, ainsi que de 40 ans de vie coopérative dans le secteur de l'alimentation.

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilo-deau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux.

diffusion: André Sauvé.

secrétaire: Louise Filteau.

télécommunications: Jeanne Belzil, Bé-rangère Marchand.

photographie: archives CSN, Pierre Gauvin-Evrard, Bertrand Carrière, François Rivard, Louise de Grosbois, Michel Dubreuil.

collaboration: Marcel Benoît, Michel Crête, Clément Guévremont, Luc Latraverse, Édith Pariseau, Gaston Pouliot, Carole Ladouceur.

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

Composé, monté et imprimé par les travailleurs et travailleuses de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent

SORTIE

LE QUATRIÈME FRONT COMMUN: C'EST UN DÉPART

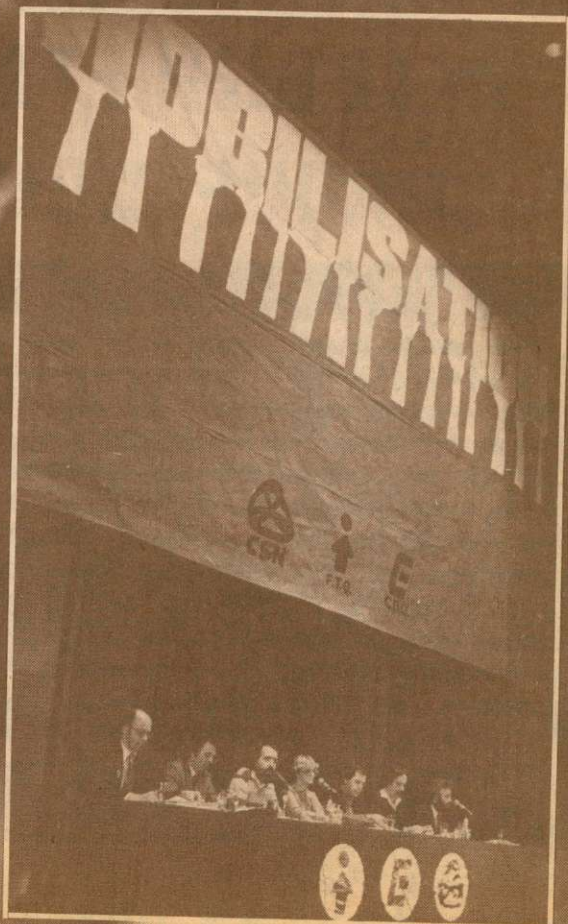
**accord conclu entre les trois centrales
sur le cadre stratégique d'automne**

La formation du quatrième FRONT COMMUN CSN-FTQ-CEQ pour la négociation des conventions collectives des employés de l'État québécois a été officiellement annoncée lundi dernier, à l'occasion de la tenue d'un conseil d'orientation qui a réuni quelque 800 délégués des trois centrales.

Au cours de cette rencontre, les porte-parole des trois centrales ont annoncé que la politique salariale syndicale avait été acceptée par les travailleuses du secteur public des trois centrales qui, par la même occasion, ont rejeté les offres salariales du gouvernement qui visent, entre autres, à couper les salaires de l'ensemble des employés syndiqués de l'État de quelque 20% le premier janvier 1983, pour une période de trois mois.

Par ailleurs, les porte-parole ont annoncé que les trois centrales adhéraient au cadre stratégique d'automne, c'est-à-dire qu'elles recherchent un règlement satisfaisant, négocié, et accepté pour tous les membres dès cet automne. Pour en arriver à un règlement négocié dès cet automne, les assemblées syndicales du secteur public auront à se prononcer sur un mandat de grève au cours de prochaines semaines. L'exercice des moyens de pression (24 heures, grève générale) sera évalué en front commun.

Le Front commun demandera également l'inclusion des garderies, des enseignants des institutions privées et de la Société de cartographie dans la ronde actuelle de négociations.



DOSSIER

le drame des sans-emploi

AU QUÉBEC 14,200 CHÔMEURS ET CHÔMEUSES SE RETROUVENT SUR LE BIEN-ÊTRE À CHAQUE MOIS

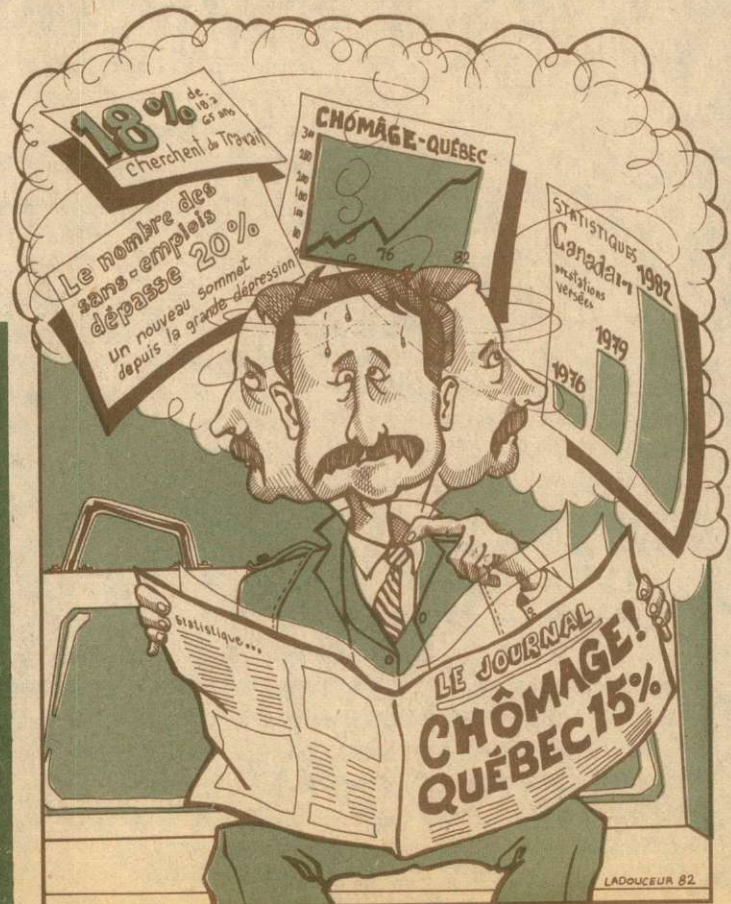
Tous les jours, les journaux nous abreuvent de statistiques sur l'état déplorable du chômage au Québec et au Canada. Derrière ces chiffres, ces tableaux, ces données froides et brutales se cache une dure réalité. Celle de milliers de personnes privées de leur droit de travailler, isolées, sans perspectives. L'amoncellement de chiffres officiels ne reflète toutefois qu'une partie de cette pénible réalité. Pour mesurer l'ampleur du chômage au Québec, il faut y regarder de plus près.

Récemment, le Conseil économique du Canada, une institution du gouvernement fédéral, annonçait que, selon ses prévisions, le taux de chômage au Canada restera **au-dessus de 10% au moins jusqu'en 1987**. Au même moment, on révélait que le gouvernement du Québec lui-même prévoit que pas moins de **30% de la population apte au travail sera sans-emploi cet hiver**. Des prévisions plutôt sombres, c'est le moins qu'on puisse dire!

Si l'on fait le bilan sur un an, on constate que la hausse vertigineuse du chômage au Québec (de 280,000 en août '81, le nombre de chômeurs officiels s'élevait à 435,000 en août '82) est le résultat d'une réduction réelle d'emplois. Et cela, à un rythme tellement rapide qu'il ne peut se comparer à aucun autre pays capitaliste industrialisé.

Le Canada n'est dépassé

dans son taux de chômage que par la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. Pour le Québec, la situation est encore moins reluisante. D'août '81 au mois d'août '82, de toutes les pertes d'emploi au Canada, 41,6% étaient concentrées au Québec, soit plus des 2/5ièmes alors que le Québec ne représente qu'un peu plus du quart de la population canadienne.



le calcul du taux de chômage

DES CHIFFRES TROMPEURS

Malgré ces chiffres alarmants, on constate que l'enquête pour déterminer le taux de chômage officiel comporte des limites qui ont pour conséquence de sous-estimer le phénomène réel. Par exemple, **pour être inclus** dans la population active au Canada, donc compter pour les statistiques du chômage, il faut avoir cherché du travail ou avoir été à l'emploi au moins une heure dans la semaine précédant l'enquête. Cette enquête mensuelle est réalisée à partir d'entrevues téléphoniques parmi 50,000 familles au Canada.

mais il y a tous les exclus

Parmi les exclus de la population active se retrouvent ceux qui sont retournés aux études par dépit et les chômeurs découragés qui, sans illusions, ont cessé de chercher activement du travail. À la fin de l'été '82, le Québec comptait 266,000 de ces personnes, considérées "inactives". Si on les ajoute au nombre de chômeurs officiels, on arrive à un taux de chômage de **21.1%**. Et encore, les jeunes qui n'ont pas réussi à décrocher un premier emploi ou les ménagères qui souhaiteraient retourner sur le marché du travail ne figurent pas dans ces chiffres.

Au sein de cette population "inactive", on retrouve un certain nombre de prestataires de l'assistance sociale. Nombreux sont les chômeurs qui, en l'absence d'alternatives, doivent se résigner à avoir recours au bien-être social. On estime qu'en moyenne, au Québec, **14,200 chômeurs et chômeuses par mois** voient leurs prestations

d'assurance-chômage épuisées et doivent s'en remettre à l'assistance sociale. Après, bien sûr, avoir passé au travers de leurs économies et souvent, avoir renoncé à leur maison.

Ainsi, lorsque le Premier ministre Lévesque clame que les dernières statistiques officielles pour septembre sont relativement encourageantes (le taux de chômage est passé de 15.9 à 15% d'août à septembre), on a raison d'être sceptiques. Calculer le taux de chômage sur la base d'une population active rétrécie et faussée trahit la réalité.

À preuve, de août à septembre 1982, 70,000 em-

plois ont été perdus au Québec.



qui est surtout frappé?

LES JEUNES, LE SECTEUR PRIMAIRE, LE NORD-OUEST

Même s'ils sont trompeurs, les chiffres n'en restent pas moins alarmants. Le Québec fait d'ailleurs triste figure sur la scène canadienne, venant juste après Terre-Neuve pour le taux de chômage le plus élevé. Et il se place en tête du peloton pour les pertes d'emplois depuis un an.

le secteur primaire d'abord

De tous les secteurs de l'activité économique, seul celui des services a connu une légère hausse de l'emploi (0.9%). **Les travailleurs et travailleuses de l'industrie primaire (forêts, mines, pêcheries) sont les plus durement touchés** avec une diminution de 27% du nombre de personnes employées d'août '81 à juin '82. Dans la construction,

la perte nette d'emplois frise les 19%. Alors que dans le secteur manufacturier, le nombre de personnes employées a été réduit de 12.8%.

en Abitibi-Témiscamingue

Un survol de la répartition géographique du chômage sur la carte du Québec nous amène à constater que ce sont les régions éloignées qui souffrent le plus du chômage. Au mois d'août '82, l'**Abitibi-Témiscamingue venait en tête de liste avec un taux non-désaisonnalisé de 22.9%**, suivie du Bas Saint-Laurent-Gaspésie avec 17.7% et du Saguenay-Lac St-Jean avec un taux officiel de 16.9%. (À noter que le taux non-désaisonnalisé reflète encore moins bien la réalité puisqu'il fait abstraction

des variations de l'emploi en relation avec les saisons, ex.: pêches, construction...).

et surtout les jeunes

Enfin, ça n'étonnera personne, les jeunes de 15 à 24 ans sont les plus affligés par le chômage. Les statistiques reconnaissent que **près du quart** des jeunes, en âge de travailler et qui ne sont pas aux études, chôment et que 42% des chômeurs au Québec sont des jeunes. Difficulté d'obtenir un premier emploi, expérience limitée, emplois précaires quand il y en a... les raisons sont multiples. Mais rien ne permet de justifier le gaspillage de ce potentiel humain, de toute une génération... laissée sans avenir.

des choix à questionner **OU COMMENT FAIRE PASSER L'ARGENT DES POCHES DES TRAVAILLEURS À CELLES DES RICHES**

À quoi attribuer cette situation inqualifiable? On peut citer, à l'exemple d'un document de l'équipe de recherche de la CSN, une série de politiques des gouvernements qui ont pour effet de ralentir le degré d'activité économique.

Au fédéral, la politique monétariste qui impose des taux d'intérêt atteignant des sommets historiques est une des causes du ralentissement économique que l'on connaît. À cela s'ajoute, la mise au rancart de divers "méga-projets", particulièrement dans le domaine pétrolier, sur lesquels le fédéral avait misé gros. On n'a qu'à penser au projet Carmont à Montréal que les capitalistes ont fossoyé il n'y a pas longtemps. Enfin, et non la moindre, la fameuse politique de geler les salaires de la fonction publique fé-

dérale à 6 et 5% par la loi 124 a aussi des effets négatifs. Cette politique, suivie par un tas d'entreprise comme le Canadien Pacifique pour n'en citer qu'une, n'a pour résultat que de diminuer le pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses et a entraîné de nouvelles mises-à-pied. De l'aveu même du Conseil économique du Canada, ce gel n'aura qu'un effet "marginal" sur l'inflation. Sa seule utilité sera de transférer de l'argent des mains des travailleurs à celles des patrons. (The Globe & Mail, 1er octobre 1982).

Pourtant le gouvernement fédéral trouve, à même nos poches, \$500 millions pour rescaper Dome Petroleum, cette entreprise canadienne qui a fait preuve d'un trop

grand appétit. C'est via la taxe dite "de propriété canadienne" à raison d'un cent pour chaque litre d'essence, que nous ferons les frais de ce sauvetage.

Quant au gouvernement québécois, il contribue lui-même à la chute de l'activité économique en choisissant de ralentir les travaux de la Baie James et de réduire les effectifs dans les services publics, au moment même où les mises-à-pied sont à leur plus fort dans le secteur privé.

Depuis les quatre der-

nières années, les augmentations de salaire sont inférieures au coût de la vie. Cela se traduit par une baisse de la consommation qui, à son tour, entraîne un ralentissement de l'activité économique. Il y a déjà un bout de temps que la CSN dénonce cet état de choses et propose des alternatives comme la taxation de la richesse, divers projets de relance et la mise en valeur de nos ressources. **Le potentiel est là, les ressources également, mais où est donc la volonté politique?**

la fermeture de Brown-Boveri créera du chômage

En manifestant son intention de "suspendre les opérations de production de machines tournantes pour une période indéfinie" Brown Boveri stoppe à toutes fins pratiques la production de son usine de Lachine où travaillent 140 machinistes spécialisés et quelque 150 employés de bureau.

Cette multinationale a fait parvenir aux employés de l'usine une lettre dans laquelle elle invoque "l'insuffisance du volume de commandes" pour justifier sa décision.

une multinationale installée en 1975

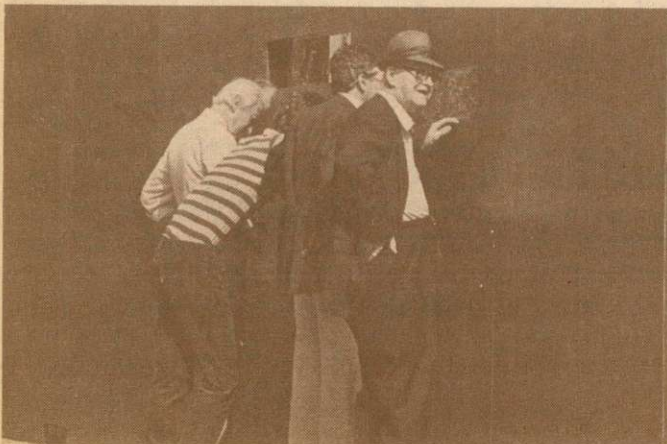
Brown Boveri, qui emploie plus de 100,000 travailleurs à travers le monde, avait acquis en 1975 la division électrique de la compagnie canadienne Canron, héritant du même coup d'un contrat de

\$32,000,000 conclu entre Canron et la CFCUM pour la construction du métro de Montréal.

Spécialisée aujourd'hui dans la production de matériel destiné aux usines nucléaires, Brown Boveri a la réputation d'acheter ainsi des usines afin de remplir en nombre limité des contrats et de revendre ces mêmes usines une fois les contrats terminés.

une enquête serait utile

Pour le syndicat CSN des machinistes de l'usine de Lachine, qui rencontrait en fin de semaine dernière la compagnie Brown Boveri, l'hypothèse d'une vente éventuelle aurait été rejeté par les dirigeants de la compagnie qui préfèrent, comme l'indique le texte de la lettre aux employés, "transférer un nombre limité de commandes à d'autres usines".





DES MULTINATIONALES QUI FONT TROIS PETITS TOURS ET PUIS S'EN VONT

La multinationale suisse Brown-Boveri s'esquive en douce du Québec après avoir profité des millions accordés par les gouvernements pour favoriser ici son implantation.

Si Brown Boveri veut transférer sa production à d'autres usines ailleurs dans le monde, le gouvernement devrait, selon le syndicat, faire enquête "d'urgence" pour connaître les vrais motifs d'une telle décision.

Avant d'acheter Canron, la multinationale avait dû recevoir, à la suite de longs pourparlers, l'approbation de l'Agence fédérale de tamisage, la FIRA. Le "cas Canron", comme le commentait le Devoir du 13 mai 1975, était d'ailleurs cité comme un exemple significatif des exigences mises de l'avant par les autorités canadiennes.

des promesses

Ainsi, Brown Boveri s'était alors engagé, en vertu de sa main-mise sur la compagnie Canron, à étendre la gamme des produits manufacturés à l'usine de Lachute et à réaliser des in-

vestissements de l'ordre de 1.75 million de dollars, portant de 650 à 850 le nombre d'employés.

Pour Ottawa et Québec, de tels engagements devaient être "la conséquence logique de toute introduction d'entreprise étrangère sur le territoire national".

Curieusement, c'est l'inverse qui se produit; Brown Boveri reçut, au lieu d'investir, une subvention du MEER fédéral en 1979, une somme de \$1,431,502 pour mener à bien un projet quinquennal afin de créer "d'ici 82" 440 emplois et en protéger 100.

puis la chute

Or, les emplois chez Brown Boveri ont chuté depuis 1975 de 650 à 500, puis à 260 et, au printemps dernier, la compagnie effectuait une autre mise à pied de 120 travailleurs. À la fin des années 60, Canron faisait travailler plus de

1,000 travailleurs et travailleuses.

La décision de la semaine dernière vient mettre un point final aux aventures financières québécoises de la multinationale, qui a profité pendant ce temps des contrats de générateurs pour des projets comme la Baie James, Gentilly et le métro de Montréal. Les 140 derniers machinistes qui, depuis sept semaines, avaient concédé des journées de congé et accepté la mobilité dans les tâches tout en acceptant le travail partagé à raison de 4 jours par semaine, font maintenant face à une mise à pied définitive.

Brown Boveri, qui spécialisait sa production par une technologie avancée, dont les productions sont encore en demande, ne devait pas subir les contre-coups de la crise économique. Dans sa lettre, le président de la compagnie

explique pourtant sa décision par "la détérioration de l'économie canadienne qui se poursuit et la baisse constante de la demande de machines tournantes de l'entreprise."

Pour le syndicat CSN, Brown Boveri maquille sa véritable situation pour forcer la fermeture de sa filiale québécoise devenue moins rentable et transférer sa production ailleurs afin d'augmenter ses profits.

Les travailleurs québécois de l'usine de Lachine deviennent les victimes de la stratégie internationale de Brown Boveri pour profiter des aléas de la crise économique.

Pour le syndicat, cette fermeture est inadmissible et cette multinationale, avant de partir, devrait rendre des comptes aux gouvernements qui l'ont laissée entrer sous de fausses représentations.

Le 22 janvier 1981, le Syndicat des travailleurs(euses) de l'hôtel Reine-Élisabeth (CSN) déposait une requête en accréditation auprès du ministère du travail. Les 800 employé-e-s de l'hôtel appartenaient (presque au sens littéral du mot) au local 31 de l'Union des employés d'hôtels, restaurants et commis de bars depuis 25 ans. C'est ce même local que la FTQ a expulsé de ses rangs en novembre 1981, après cinq ans d'enquêtes et de tergiversations, à cause de ses pratiques syndicales inadmissibles. **Vingt mois après le dépôt de leur requête en accréditation, le 30 septembre dernier, un vote secret tenu par le ministère du travail confirmait l'implantation profonde de la CSN dans l'établissement: sur les 657 personnes qui ont voté, 507 ont choisi la CSN, 140 le local 31 et 10 ont annulé.** nouvelles CSN a voulu savoir comment pouvait se faire une organisation de cette envergure dans le contexte actuel, non pas sur le plan technique mais sur celui du travail militant des "poteaux" qui, il faut bien le dire, avaient deux obstacles de taille à surmonter; l'employeur et l'union américaine. Antonio Vitale, Jean-Guy Godin et Stella Vivier sont trois de ces militants de la première heure que nouvelles csn a rencontrés quelques jours après la victoire du 30 septembre. Le premier est garçon de table au Reine-Élisabeth depuis quatre ans, le second y est cuisinier depuis 21 ans et Stella Vivier y occupe le poste de préposée au magasin depuis cinq ans.

le Reine Élisabeth

"ÇA FAIT LONGTEMPS QUE TU VEUX

TE DÉBARRASSER DU 31,

LÀ C'EST LE TEMPS!"

J.-G. Godin: Ça faisait déjà plusieurs années — environ depuis 1970 — que le monde voulait changer de syndicat. Principalement parce qu'ils en avaient assez du local 31. Même qu'en janvier 1979, une tentative avait été faite par les cheminots: quatre personnes avaient alors été congédiées pour activités syndicales.

A. Vitale: Et en décembre 1980, des gens de l'organisation CSN sont venus nous passer des tracts à la porte de l'hôtel, des tracts qui nous informaient sur les conditions de travail au Méridien (CSN), par exemple. Alors, les personnes qui en avaient plein le dos du local 31 ont commencé à raffermir leurs contacts avec les gens qu'ils savaient pro-CSN. Même si la majorité croyait à ce moment-là qu'il ne serait pas possible de se débar-

rasser du local 31, on a regroupé une vingtaine de poteaux, principalement dans les restaurants, les cuisines, les femmes de chambre et évidemment, le magasin avec Stella.

S. Vivier: Comme c'est chez moi que les gens viennent chercher leur uniforme, je vois presque tout le monde à tous les jours. Alors, je leur disais: "Ça fait longtemps que tu veux te débarrasser du 31, là c'est le temps!" Je leur glissais une carte pour qu'ils la signent et me la rapportent à la fin de la journée avec leur \$2.00.

J.-G. Godin: Le local 31 n'a jamais su avant de recevoir copie de notre requête en accréditation que c'était fait.

S. Vivier: Et là, on a vu les agents d'affaires du 31 être présents dans l'hôtel comme jamais auparavant.

Les agents d'affaires du 31 nous couraient après dans les corridors pour nous dire que la CSN, c'étaient des voleurs, des faiseurs de grève, des ci et des ça. Les gens les laissaient parler, écoutaient comme si de rien n'était, mais ils savaient déjà ce qu'ils avaient à faire...



A. Vitale: Et évidemment, les poteaux CSN étaient surveillés et par les boss, et par les agents d'affaires du 31. Il y a une femme pro-local 31 qui a vu un de nos membres signer sa carte CSN. Elle l'a menacé de le dénoncer au boss s'il ne lui remettait pas sa carte. Alors, il est revenu me voir et m'a dit: "remets-moi ma carte, je vais t'en signer une autre plus tard". Il l'a déchirée en petits morceaux et l'a donnée à la femme en question. Ben croyez-le ou non, elle a tout reconstitué la carte, comme un puzzle, et comme c'est mon nom qui y apparaissait comme témoin, le boss m'a convoqué à son bureau pour me menacer de congédiement si jamais je me faisais prendre sur le fait.

S. Vivier: Les relations à l'intérieur de l'hôtel étaient évidemment très tendues. Plusieurs avaient peur de perdre leur job, peur de parler, peur des représailles. Mais comme on ne forçait jamais personne à signer sa carte, contrairement au 31, la confiance s'est lentement installée envers les poteaux.



A. Vitale: Les arguments du 31 étaient évidemment des arguments de peur. Si on change de syndicat, disaient-ils, on va perdre notre rétroactivité, notre fonds de pension, etc...

S. Vivier: on n'aurait pas perdu grand chose!

A. Vitale: D'autres disaient: "Le Hilton s'en va (le Hilton assume la gérance de l'hôtel), c'est le CN qui s'en vient et il va choisir son union, les cheminots" (les hôtels du CN sont tous syndiqués avec les cheminots). Alors, j'expliquais que c'est à nous de choisir notre syndicat, pas au boss. Et puis, autre tactique, les agents d'affaires du 31 se promenaient dans l'hôtel avec Louis Laberge qui nous disait de rester avec le 31. Le boss nous a

même passé un circulaire pour nous dire que nous pouvions assister, sur nos heures de travail et sans perte de salaire, à une réunion du 31 où se trouvait Laberge. Mais quand le service de l'organisation CSN a loué une salle, ils ont mis des gardes de sécurité à la porte pour nous empêcher d'y rencontrer Norbert Rodrigue, même en dehors de notre travail. Tout ça, ça impressionne du monde. Il y a aussi tous ceux qui disaient que "les unions sont toutes pareilles. Aujourd'hui, c'est le 31 qui a nos cotisations, demain ce sera la CSN".

J.-G. Godin: Ce qui nous aidait, c'est que plusieurs membres nous appuyaient à l'intérieur. Il y a même un chef cuisinier (non syndicable) qui di-



sait à tout le monde qu'il était pour la CSN.

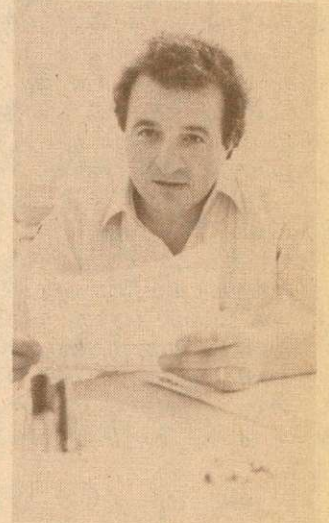
A. Vitale: Puis, il y a eu les interminables audiences devant le commissaire du travail: 22 étalés sur 18 mois! Car le boss avait produit une liste d'employés de 1,340 noms! Ça comprenait des morts, des personnes malades depuis 12 ans! Ça a pris six mois juste pour nettoyer la liste. La deuxième liste est tombée à 900, puis la liste finale à 737: on avait déposé notre requête avec 448 cartes. Et dans tout le processus, le local 31 était toujours d'accord avec les objections et les manoeuvres dilatoires du patron. Ils s'échangeaient même des documents, devant nous!

nouvelles CSN: Qu'est-ce que tout ça a exigé de vous en termes de temps, d'énergie, d'argent...

S. Vivier: Ah! Au moins une réunion par semaine, même les fins de semaine! Heureusement, ma fille me disait de ne pas lâcher.

J.-G. Godin (souriant): T'es chanceuse. Moi, ma belle-mère me disait: "les unions, c'est toute pareil!". Ce à quoi je répondais: "les belles-mères, c'est toute pareil!"...

A. Vitale: Ma femme avait des réticences à cause des nombreuses absences que ça m'occasionnait et des pertes de revenus considérables, quelque \$900.00. Mais le jour du vote, on a été récompensé: l'organisateur — un fin tacticien! — avait obtenu que notre table soit placée vis-à-vis le corridor par lequel les gens arrivaient. Alors, on les voyait venir et ils nous faisaient de grands sourires, des signes de victoire, même qu'ils venaient chercher leur bulletin de vote directement à nous plutôt qu'à la table de l'agent d'accréditation! Et ils ne se gênaient pas pour faire toutes sortes de signes plus ou moins "propres" aux représentants du 31. Et le lendemain, le grand boss, M. Bougain lui-même, est venu manger à mon restaurant (le Beaver Club)... et il m'a fait ses félicitations! Le même jour, il manquait des heures sur ma paye: comme par enchantement, le problème était réglé deux heures plus tard...



succès des assemblées sur les lieux de travail LA COLÈRE GRONDE PARTOUT

Dans l'ensemble des syndicats locaux, la tenue d'assemblée de deux heures sur les lieux de travail a été une réussite. La participation des membres a été au-delà de l'attente des exécutifs locaux.

Les travailleuses et les travailleurs du secteur public sont prêts à se battre afin de faire respecter leurs droits.

Le gouvernement, semble-t-il, "a mis les bouchées un peu grosses" et a réveillé la colère des syndiqués/ées du secteur public.

au centre d'accueil Le Renfort

Suzanne Dessurault, responsable de l'information au syndicat du centre d'accueil Le Renfort a communiqué à nouvelles csn les résultats de leur assemblée tenue jeudi dernier.

"Lors de notre assemblée de deux heures, plus de 80 de nos membres ont quitté leur travail pour venir chercher de l'information sur la situation actuelle dans le secteur public. Nous avons été surpris du sérieux et de l'intérêt qu'ils ont mis à la discussion. Nous aurions pu prolonger au-delà du deux heures. Ce qui touche le plus les travailleuses et les travailleurs de chez-nous, ce sont les offres salariales et aussi, du côté normatif, la disparition des critères d'ancienneté.

Par ailleurs, il a été aussi beaucoup question des femmes. C'est normal puisque les membres syndiqués au centre sont à 75% des femmes. L'inclusion des garderies dans le front commun suscite beaucoup d'espoirs. Pour elles, les garderies sont un support essentiel pour permettre aux femmes d'accéder à des postes à temps plein. Les travailleuses et les travailleurs de chez nous n'ont pas l'intention de laisser faire le gouvernement."

un succès dans le secteur collégial

Un premier bilan nous permet de conclure à une bonne participation des enseignantes et enseignants de cégeps dans l'opération débrayage de deux heures qui s'est exercé dans 33 établissements sur 41 syndicats de cégeps affiliés à la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN).

Les syndiquées(és) ont ainsi manifesté de façon concrète leur rejet des offres patronales, tant salariales que sectorielles.

Les actions menées dans les collèges ont pris diverses formes selon les endroits. Un bon nombre de syndicats d'enseignantes et enseignants de cégeps ont tenu des assemblées d'information, dans certains cas avec les autres groupes de syndiquées(és) de cégeps (professionnels non-enseignants et employées(és) de soutien). À quelques endroits, les étudiantes et étudiants ont participé aux assemblées d'information.

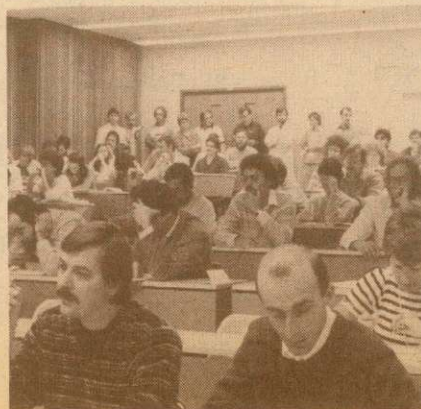
Ailleurs, le deux heures a pris la forme soit de piquetage, soit d'occupation des bureaux de l'administration.

300 à l'Hôpital de Chicoutimi

"C'est sans surprise que les travailleuses et les travailleurs de l'hôpital de Chicoutimi ont appris la série de reculs que le gouvernement veut imposer", affirme le syndicat de cet hôpital.

"Le parti québécois s'est créé un cadre légal pour nuire à la libre négociation."

"Les interventions des syndiquées/és au cours de l'assemblée manifestaient clairement une volonté de ne pas accepter ces reculs, et de se battre pour obtenir de meilleurs conditions de travail et de vie. Les travailleuses et les travailleurs de l'Hôpital de Chicoutimi ne reculeront pas devant ces attaques injustes."



**au moment où s'amorcent
les négociations**

EN PLUS DES SALAIRES LE GOUVERNEMENT VEUT DES RECVLS SUR L'ANCIENNETÉ ET LA SÉCURITÉ D'EMPLOI

Les demandes patronales constituent, tant dans le secteur de l'éducation que celui des affaires sociales, des reculs importants qui ont pour effet de ramener les travailleurs-euses du secteur public plus de dix ans en arrière et de débâter les conventions collectives qui sont le résultat de trois Fronts commun.

Dans l'ensemble des secteurs, une constante: les "boss" veulent un recul sur la notion d'ancienneté et sur la notion de poste. Ils veulent pouvoir affecter qui ils veulent là où ils le veulent, sans tenir compte de l'ancienneté; transformer à leur guise des postes vacants à temps plein en postes à temps partiel et les abolir, purement et simplement, si cela fait leur affaire.

L'ensemble des dépôts patronaux fait en sorte de réinstaurer entièrement les droits de gérance sur tout ce qui a été obtenu par les luttes passées pour protéger la sécurité d'emploi.

La trame de fond est identique, tant dans l'éducation que dans les affaires sociales, en ce qui concerne la sécurité d'emploi et les reculs que le gouvernement veut imposer à ce chapitre.

l'attitude patronale aux tables de négociation

Avec de tels dépôts, il était à prévoir que les patrons ne s'amèneraient pas aux tables de négociation avec une grande volonté de négocier. Ils ont d'abord "piétiné" à

plusieurs tables sectorielles pendant plusieurs séances de négociation sur la question de la libération des membres des comités de négociation et ce, malgré une entente convenue au niveau de la table centrale pour encadrer les ententes sectorielles sur ce sujet. Il a donc fallu faire des pieds et des mains pour que les porte-parole patronaux aux tables sectorielles traduisent bien les ententes convenues avec le Conseil du Trésor.

Là où les négociations ont pu aller plus loin, une autre constante: les porte-parole patronaux n'ont aucun mandat pour discuter des demandes syndicales et dans bien des cas, ils ne connaissent absolument pas les secteurs concernés par la négociation qu'ils doivent effectuer. La mauvaise foi du gouvernement et des associations patronales des secteurs de l'éducation et des affaires sociales est on ne peut plus évidente.

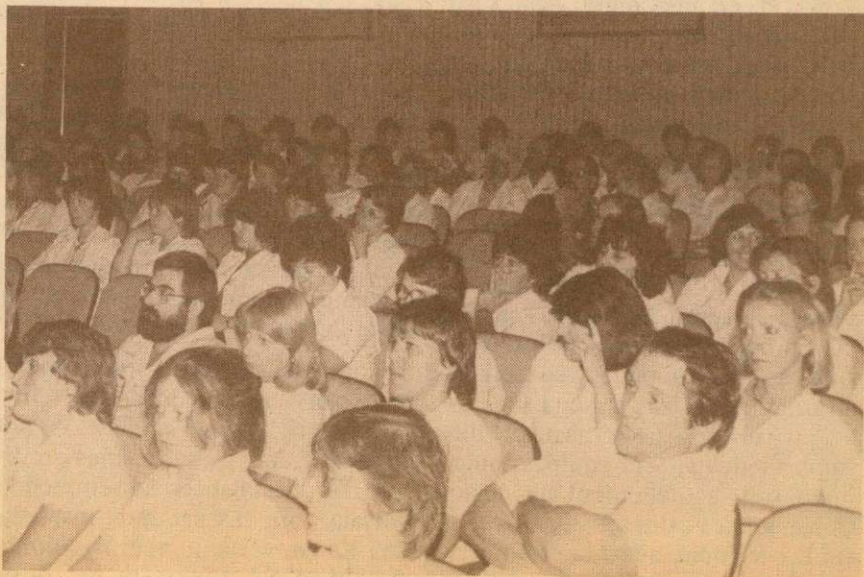
**journée
thématique sur la
condition féminine
le 21 octobre**

Dans le cadre des négociations du secteur public, une journée thématique sur la condition féminine se tiendra le 21 octobre prochain.

L'objectif poursuivi: que la majorité des syndicats locaux organisent différentes activités sur les lieux de travail afin d'enraciner encore davantage les revendications des femmes auprès des membres.

Ces activités prendront la forme de débats-midi, de kiosques d'information avec projections de films ou de vidéo et parallèlement, une distribution massive de tracts afin de rejoindre l'ensemble des membres et également les usagères/ers et bénéficiaires.

Par ailleurs, sur une base régionale, avec l'appui des comités de condition féminine de chaque conseil central, il y aura durant l'après-midi, des émissions d'affaires publiques (conférences de presse, lignes ouvertes, entrevues, etc.) et en soirée, des regroupements larges de militantes/ts du secteur public et du secteur privé auront lieu afin de discuter des conditions faites aux femmes et de leurs revendications.



selon le syndicat des professionnels de L.H. Lafontaine

“L'ASILE OU LA RÉINSERTION SOCIALE: UN CHOIX POLITIQUE À FAIRE”

Les psychologues, conseillers en orientation, éducateurs physiques, ergothérapeutes et bibliothécaires du centre hospitalier Louis-H. Lafontaine regroupés au sein du syndicat des professionnels des affaires sociales (CSN) dénoncent la détérioration des soins pour la clientèle desservie dans cette institution.

Depuis juillet 1979, moment de l'entrée en vigueur de l'actuelle convention collective, on assiste à une diminution de 10 à 20% des services à la population dans ce secteur (en terme d'heures) à cause des coupures (non-remplacement, disparition de postes en général).

Cette diminution de la quantité et de la qualité des services offerts à la clientèle est la conséquence des coupures actuelles (non remplacement du personnel démissionnaire, non remplacement des congés sans solde, de maternité et ou de maladie, conversion de postes à temps plein à temps partiel, disparition de postes en général) dans les différents services.

Pourtant, la population desservie dans cet établissement, soit l'est montréalais, est reconnue comme défavorisée sur le plan de la santé et plus facilement démunie en temps de crise économique.

deux fois moins d'équipes qu'il en faudrait

Malgré que le C.R.S.S.S. et l'administration de l'hôpital reconnaissent qu'il faudrait 14 équipes multidisciplinaires constituées de psychiatres, psychologues, conseillers en orientation, travailleurs sociaux et infirmières pour assurer des soins adéquats, sept équipes seulement sont actuellement en poste. Conséquences: des secteurs comme celui de Hochelaga-Maisonneuve sont à peu près privés de services



tandis que d'autres sont sans accès véritable aux thérapeutes les plus appropriés pour répondre à leurs besoins.

la réinsertion menacée

Pour les clients hospitalisés, la situation n'est pas plus rose: une unité de soins spécialisés pour la réinsertion des patients dans la société est actuellement menacée à cause des coupures.

Or, le pourcentage de réhospitalisation dans cette unité est de 23% alors que la moyenne de l'hôpital est de 73%. Pour les services d'ergothérapie psychiatrique et physique, les listes d'attentes s'allongent dangereusement et les délais atteignent maintenant jusqu'à un an et demie.

Toutes ces coupures dans différents services ont donc pour effet de réduire encore plus le travail préventif déjà précaire, tout en diminuant les chances de réinsertion sociale pour les patients hospitalisés. Le gouvernement et l'administration locale prétextent des diffi-

cultés financières pour justifier le fait qu'ils sabrent dans les services et laissent planer la rumeur de mises à pied éventuelle; or, ce raisonnement ne résiste pas à l'examen des chiffres.

c'est du gaspillage

Un client hospitalisé coûte à l'état \$270.00 par jour; il n'en coûte que \$10.00 si la même personne réside dans une famille d'accueil. Drôle d'économie qui, en plus d'alourdir les coûts financiers, entraîne le retour à l'asile tant décrié des années cinquante.

Le gouvernement connaît très bien cette situation et les syndiqués sont en droit de se poser des questions sur son préjugé favorable aux travailleurs. Les travailleuses et travailleurs croient qu'il est toujours possible d'améliorer les services en santé mentale pour le secteur desservi par cette institution, mais il est certain qu'il est impossible d'y arriver dans le contexte actuel de coupures. Il est toujours possible de faire avancer le bateau... à condition qu'il y ait un équipage.

sur la Côte-Nord ÉCHEC AUX PASSE-PASSE D'UN PATRON DE CSS

Le syndicat des employés du CSS Côte Nord vient de remporter une victoire importante en forçant l'employeur à rembaucher 8 salariés mis-à-pied et en l'obligeant à arrêter le mécanisme de déplacement qu'une telle décision occasionnait.

Le juge St-Hilaire de la Cour Supérieure a, le 5 octobre, émis une injonction interlocutoire contre le CSS Côte-Nord jusqu'à ce qu'une décision arbitrale soit rendue sur les pertes d'ancienneté et le mécanisme de déplacement.

Cette injonction vient dénouer une longue suite de harcèlements et de gestes arbitraires posés par Jean-Marie Boulianne, le directeur du CSS Côte-Nord, ami personnel de l'ex-ministre Lucien Lessard.

Depuis près de deux ans, le climat de travail était perturbé par l'entrée en fonction de ce nouveau directeur. En septembre 81, les employé(e)s débrayèrent pour protester contre la mobilité dans les tâches de travail qu'imposait l'employeur.

Au retour au travail, trois officiers syndicaux sont congédiés, 25 employé(e)s sont suspendu(e)s et 32 syndiqué(e)s perdent leur ancienneté parce que l'employeur interprète l'article 12.14 de la convention collective sur l'ancienneté d'une manière impropre.

Cet article spécifie qu'un salarié peut perdre son ancienneté s'il est absent trois jours consécutifs sans avis ou excuse raisonnable; la grève des employés devient alors l'excuse pour Jean-Marie Boulianne de mater le syndicat.

"Personnellement, dira Serge Lagueux, un membre du syndicat rencontré au 28ème Congrès de la FAS, ça fait deux fois en un an que je suis congédié et que le boss est obligé de me rembaucher. La présidente du

syndicat, Jacinthe Gilbert et le vice-président Gilles Lacasse, ont déjà été congédié quatre fois chacun dans le même temps."

À la suite de ces congédiements, l'employeur s'est servi du mécanisme de remplacement (bumping) pour forcer 33 syndiqué(e)s à accepter des tâches et des emplois à l'extérieur d'un rayon de 50 kilomètres. Par exemple, un employé a dû déménager, à ses frais, de Grandes-Bergeronnes à Hauterive pour garder son emploi: et, à chaque remplacement, le jeu de chaise recommence.

"C'est la première fois à notre connaissance, dira Serge Lagueux, qu'un employeur, à la suite d'une grève,

interprète de cette façon la convention collective."

À la suite du dépôt d'une première injonction, le 7 septembre 82, l'employeur accepte, par une entente hors-cour, de cesser les mises-à-pied et le bumping et accepte le retour au travail des employé(e)s touché(e)s jusqu'à un règlement des griefs en arbitrage. Mais, le 22 septembre, Boulianne récidive, procède à de nouvelles mises-à-pied en invoquant le non-respect de l'entente par la partie syndicale.

D'où la nouvelle injonction et la décision du juge de la Cour Supérieure reconnaissant le bien-fondé des arguments du Syndicat.

comme l'a demandé le congrès de la FAS LES SYNDICATS DE GARDERIES JOIGNENT LE FRONT COMMUN

Pour Sylvie Tonnelier, travailleuse à la garderie Youpi de Laval, le 29ème Congrès de la FAS, c'est "un moment historique".

Lorsque les congressistes ont voté à l'unanimité l'intégration des syndicats des travailleuses et travailleurs en garderie au Front Commun, la réaction d'enthousiasme qui a suivi fait dire à Sylvie Tonnelier qu'"elles(ils) ont senti alors que c'était l'ensemble du mouvement syndical qui reprenait à son compte nos revendications".

"Après dix ans de luttes isolées et trois années de négociations régionales, affirme-t-elle, cette adhésion au Front Commun, c'est le moteur que ça nous prenait pour avancer."

"En terme d'amélioration de nos conditions de travail, on ne voyait plus d'autres perspectives: nous autres, on avait besoin de la force du Front Commun, on ne pouvait plus continuer à gagner des peanuts en se bat-

tant à part."

"Et ce n'est pas la mobilisation qui nous fait peur, ajoute-t-elle, la mobilisation, c'est toute notre histoire."

Les travailleuses et travailleurs en garderie réclament en priorité l'ouverture de 13,000 places dans les réseaux du secteur public.

Elles(ils) veulent que soient réduites les disparités des conditions de travail entre les différentes garderies d'une même région, du moins dans les domaines qui n'ont pas d'incidence salariale.

Elles(ils) souhaitent créer un rapport de forces du côté des parents pour permettre aux travailleuses(eurs) et aux parents d'unir leurs forces pour aller chercher des fonds supplémentaires à Québec.

"Avant qu'on soit syndiqué, (précise la travailleuse Sylvie Tonnelier,) on ne savait trop quoi revendiquer, maintenant on voit plus loin..."

...petites nouvelles...

conflits de travail

Mont-Laurier: l'employeur au micro, les syndiqué(e)s dans la rue

Le 8 octobre, les employé(e)s de la station CKML de Mont-Laurier ont débrayé en journée d'étude pour protester contre l'extrême lenteur des négociations.

Après neuf mois de négociations et trois séances de médiation, les clauses à incidence salariale n'ont toujours pas été abordées. La médiation a permis de régler certaines clauses normatives et cela, parce que le syndicat a accepté des concessions. Mais le problème reste entier sur la sécurité d'emploi, la définition de tâches, les clauses professionnelles et le plancher d'emplois.

Réunis en assemblée générale la semaine dernière, les syndiqué(e)s ont décidé d'entreprendre d'autres moyens d'action "pour amener l'employeur à se faire à l'idée qu'un contrat de travail, ça se signe dans un délai raisonnable".

débrayage à la Raffinerie de sucre du Québec

La grève a été déclenchée le 8 octobre à cette entreprise de St-Hilaire, propriété du gouvernement du Québec. La veille, une séance de conciliation s'était terminée dans l'impasse, l'employeur refusant avec obstination d'accorder l'indexation.

La réaction au débrayage ne s'est pas faite attendre. Le lendemain, le syndicat recevait une injonction interlocutoire limitant à 5 le nombre de piqueteurs à chacune des entrées de l'usine. Les 118 membres du syndicat tiennent quand même bon.

Davie: un autre syndicat refuse de plier au chantage

Le syndicat des employés du corps de sécurité du chantier Davie a refusé en assemblée générale, le 6 octobre, la proposition de la compagnie qui voulait renouveler la convention intégralement pour trois ans, en modifiant les seules clauses salariales. Les 30 membres du syndicat, dont l'ancienneté est de pas moins de 15 ans, ont refusé unanimement par bulletin secret.

Quant aux travailleurs du chantier que la compagnie voudrait soumettre à la règle du 6 et 5%, ils considèrent toujours qu'ils n'ont pas être assujettis à cette loi du gouvernement fédéral.

conditions de travail

les centres d'accueil pour jeunes de la rive sud: une situation intolérable

Les éducateurs et éducatrices des centres d'accueil de la rive-sud de Montréal lancent un cri d'alarme: les coupures budgétaires du Ministère des affaires sociales font en sorte que plusieurs jeunes délinquants se retrouvent en détention pure et simple et non en programme de rééducation, comme le veut la vocation de ces centres. La situation telle que vécue sur la rive-sud de Montréal est des plus sérieuses. À Val-Séjour, par exemple, le ratio éducateurs/résidents est près du double de celui des autres centres de la province, il y a un manque flagrant de professionnels, les politiques de réinsertion sociale sont inexistantes. Devant l'inaction des autorités, les éducateurs et éducatrices ont décidé d'informer la population de cette situation.

divers

Le missile Cruise est assez petit pour loger dans votre garage, mais assez puissant pour faire 15 fois plus de victimes que la bombe atomique qui détruisit Hiroshima.

Le missile Cruise n'a pas besoin de pilote. Muni d'un système informatisé de télécommande de fabrication canadienne il peut atteindre, avec une précision inouïe, une cible située à des milliers de milles de distance.

Le missile Cruise est une arme exclusivement offensive.

Le gouvernement canadien a consenti une subvention de \$26.4 millions à Litton Systems du Canada pour fabriquer le dispositif de télécommande.

Le Canada et les États-Unis négocient une entente pour procéder à une série d'essais du missile Cruise à Cold Lake en Alberta.

Voilà autant de raisons pour se joindre à l'appel

...petites nouvelles...

lancé par la Coalition du 30 octobre, coalition regroupant une trentaine d'organisations populaires et syndicales, pour aller manifester à Ottawa le samedi 30 octobre. Comme le souligne la Coalition, "La paix n'est pas une simple absence de guerre, c'est quelque chose qui se bâtit".

Le transport vers Ottawa s'organise; pour en savoir plus:

3625 rue Aylmer,
Montréal, Québec
H2X 2C3
(514) 392-3008



de la prudence!

Nous sommes informés que plusieurs syndicats font actuellement l'objet de sollicitations de la part de plusieurs compagnies qui tentent de vendre des "package de comptabilité". Le service de la comptabilité de la CSN met les syndicats en garde contre tout achat qui risquerait d'être très onéreux et qui pourrait fort bien s'avérer incompatible avec le système de la centrale, donc inutilisable à toutes fins utiles. En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec le service de la comptabilité, 598-2287.



les écrans cathodiques en Ontario

Les utilisateurs et utilisatrices d'écrans cathodiques des Services publics de l'Ontario viennent d'obtenir des pauses de dix minutes par heure de travail sur écran cathodique et une durée maximale de travail sur écran de 5 1/2 heures par jour. De plus, le gouvernement devra faire examiner la vue de ses employés-e-s avant de travailler sur écran et, par la suite, à tous les six mois. Enfin, les travailleuses enceintes pourront être changées de postes si elles le désirent.

— d'assister à la messe une fois par semaine
— de choisir un médecin
— d'utiliser quotidiennement les installations sanitaires

Le 25 septembre, 60 des 82 grévistes se sont engagés à mener la grève de la faim jusqu'au bout.

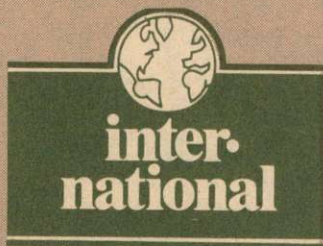
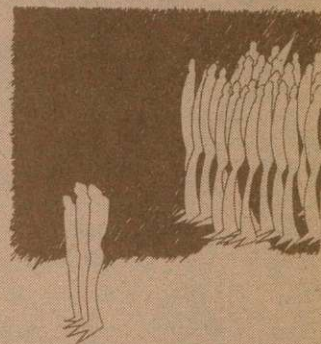
La CSN a fait connaître cette situation au gouvernement canadien, le pressant d'intervenir auprès du gouvernement polonais afin que soient satisfaites les demandes légitimes de ces syndicalistes.

— d'assister à la messe une fois par semaine
— de choisir un médecin
— d'utiliser quotidiennement les installations sanitaires

Le 25 septembre, 60 des 82 grévistes se sont engagés à mener la grève de la faim jusqu'au bout.

La CSN a fait connaître cette situation au gouvernement canadien, le pressant d'intervenir auprès du gouvernement polonais afin que soient satisfaites les demandes légitimes de ces syndicalistes.

Montréal à la salle Marie-Gérin-Lajoie, pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM. Les 11 représentations pour \$10. En supplément, à Montréal, le Théâtre Parminou présentera, le 21 octobre, **Mettez-vous dans ma peau**, une pièce de théâtre sur le racisme dans l'éducation.



Pologne: grève de la faim de prisonniers

De sources sûres, la CSN a appris que 82 prisonniers polonais, condamnés pour activités syndicales par un tribunal militaire en décembre '81, ont entrepris une grève de la faim à la prison de Chrubieszow, près de Lublin. Le mouvement, déclenché le 13 septembre, vise à protester contre les mauvaises conditions de détention.

Les prisonniers revendiquent entre autres:

- l'arrêt des mauvais traitements et des violences
- la possibilité de communiquer entre eux
- le droit aux études dans les temps libres
- de recevoir du courrier de leur famille
- d'obtenir la presse officielle



du 19 au 23 octobre à Québec du 22 au 26 octobre à Montréal le festival du film anti-raciste

En 1982, en pleine crise économique, les conditions sont réunies pour une recrudescence du racisme chez-nous. Par le cinéma, ce festival du film veut renouveler l'intérêt pour le racisme, soulever des interrogations, proposer des moyens d'action.

Au programme, des films québécois, canadiens, français, américains, tunisiens, palestiniens, belges, suédois, polonais, sénégalais. Avec une matinée pour enfants le 24 octobre, à 14h15.

À Québec, le festival a lieu au Cinéma Cartier, à

FESTIVAL DU FILM ANTI-RACISTE

à Montréal

du 22 au 26 octobre à l'auditorium Marie-Gérin-Lajoie, pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM.

(Métro Berri-Demontigny)



la guerre ou sacrez-moi donc la paix

Du 13 octobre au 21 novembre, le Théâtre à l'Ouvrage présentera à la SPEC, à Montréal, sa création "la guerre..." Une comédie sur la guerre, sur la décision de s'enrôler, sur la décision de trois amis que "la vie intéresse..." À 20 heures tous les soirs de la semaine, sauf le lundi et le mardi.

la SPEC
1691 boul. Pie IX
Montréal 524-8565

À l'heure où la production industrielle s'internationalise, quelle stratégie adopter dans nos luttes contre les firmes multinationales? Doit-on compter sur des formes d'organisation syndicale mondiales ou nationales? Comment réagir aux exigences nouvelles que posent les multinationales? Voilà certaines des questions qui ont été débattues dans le cadre d'un colloque de l'Association d'économie politique qui s'est tenu récemment à Montréal sous le thème "Firmes multinationales et autonomie nationale".

la stratégie syndicale face aux multinationales

Sans donner un compte rendu complet des débats, nous nous arrêterons sur deux points de vue en particulier concernant les stratégies de lutte contre les multinationales. Un des intervenants, Daniel Benedict*, a utilisé l'exemple de la chaîne de montage internationale qu'on retrouve dans l'industrie de l'automobile. Le modèle Fiesta de Ford est présentement fabriqué dans plusieurs pays d'Europe. Il a ceci de particulier que les mêmes pièces de moteur sont fabriquées dans 3 pays différents. Quant à l'assemblage, il s'effectue présentement dans un plus grand nombre de pays encore. Cette interdépendance, cette production disséminée à travers plusieurs pays pour les mêmes pièces n'est pas l'effet du hasard, de souligner D. Benedict. C'est clairement une stratégie anti-syndicale de la part de ce géant de l'auto. Car en cas de conflit, l'impact en est considérablement réduit, Ford ayant toujours la possibilité de poursuivre et d'intensifier la production ailleurs.

Pour faire face à ces stratégies internationales des multinationales, les syndicats doivent leur opposer des moyens pratiques. Aux yeux de Daniel Benedict, ces moyens sont avant tout l'organisation des travailleurs et travailleuses, leur syndicalisation dans tous les pays. Alors les condi-

tions sont posées pour entreprendre un solide travail d'éducation sur la nécessité de la solidarité internationale. Il cite en exemple le soutien des travailleurs allemands de Ford lors d'une grève en Angleterre à la même compagnie.

Cette insistance sur les moyens pratiques, Daniel Benedict la situe par rapport aux lacunes des centrales syndicales internationales. Ces organisations mondiales, bien que nécessaires, passent trop de temps dans les couloirs des

Parlements ou des Nations-Unies, déplore le syndicaliste canadien. La plupart des intervenants ont d'ailleurs soulevé les limites de ces organisations.

Quant à Peter Bakvis, du service de recherche de la CSN, son intervention a retracé l'évolution de la lutte contre les multinationales au Québec. On est forcé de constater que la lutte contre les multinationales a perdu de son élan dans les années récentes et cela à cause de différents

un appel pressant

17,000 travailleurs de plantations de caoutchouc à l'emploi de la multinationale Firestone au Libéria font appel à la solidarité des membres de la CSN. En fonction des lois de ce pays, le syndicat ne peut recueillir de cotisations syndicales tant qu'il n'a pas conclu une première convention collective.

Après 56 ans d'opération dans ce pays, Firestone tente de casser le syndicat mis sur pied en septembre '81. En mai dernier, le Ministre du travail arbitrait la convention mais la Firestone refusait le rapport d'arbitrage. Les travailleurs gagnent ac-

tuellement \$2.00 (US) par jour. Ils auraient obtenu une augmentation de \$3.94 par jour. Mais c'est trop semble-t-il pour la Firestone...

Les travailleurs du Libéria ont un urgent besoin de soutien financier. Les syndiqué(e)s CSN de Firestone à Joliette ont déjà répondu à l'appel. **Ceux et celles qui souhaitent y aller de leur contribution, aussi modeste soit-elle, sont prié(e)s de faire parvenir un chèque au nom de la CSN, en spécifiant (Firestone-Libéria) et l'envoyer au 1601 Delorimier, Montréal, à l'attention de Sylvio Gagnon.**

facteurs. Parmi eux, le rôle du Parti québécois, qui a tenté de récupérer le sentiment anti-multinationales, particulièrement dans la grève de United Aircraft. D'un autre côté, la propriété canadienne accrue des grandes entreprises a fait prendre conscience de la nature impérialiste des capitalistes canadiens. Dans le passé, le terme multinationale était presque synonyme d'impérialisme américain.

Aujourd'hui, alors que les multinationales présentes au Québec désinvestissent pour se consolider ailleurs, la lutte contre elles devrait être à l'ordre du jour. Mais, de l'avis de Peter Bakvis, cette lutte doit surtout se faire en comptant sur les forces qui, dans le passé, ont été à la pointe de la bataille contre les multinationales, à savoir le mouvement ouvrier en lien avec le mouvement populaire. Sans toutefois reléguer à l'arrière-plan la solidarité internationale, en particulier avec le Tiers-Monde.

Tous les intervenants se sont entendus pour dire que l'aspect le plus déterminant, c'est la lutte sur le plan politique, pour une plus grande autonomie nationale.

* Daniel Benedict a été actif au syndicat des Travailleurs Unis de l'auto du Canada et au secrétariat de la Fédération internationale des ouvriers de la métallurgie.